

vailler, les conditions de travail ne répondent pas à nos désirs.

Dans certains services, il y a eu passablement de surtemps et il a fallu récemment que le Conseil du Trésor autorise le versement de surtemps au personnel. Il s'agit des laboratoires, de la division de la mécanique et du service du son. Dans d'autres services, jusqu'à présent, comme c'est l'usage au sein du service public, on a accordé plutôt des congés supplémentaires. Nous ne voulons pas que les travaux soient retardés et c'est pour cela qu'il nous faudra peut-être songer à étendre l'application de la méthode du surtemps rémunéré.

M. Barnett: Je veux être sûr que j'ai bien compris le ministre. Dans certains services donc, on a payé en argent le surtemps?

L'hon. M. Pickersgill: En effet.

M. Barnett: Pour ce qui est des congés accordés pour compenser le surtemps, suit-on les mêmes usages que dans les autres ministères?

L'hon. M. Pickersgill: Exactement les mêmes.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je me dois de dire en premier lieu que je n'aime pas trop la façon dont l'Office national du film expose sa situation financière, à la Chambre et à la population en général. Je dirai sans embages que cet exposé est insuffisant et qu'il ne permet pas à ceux qui s'intéressent à la chose d'obtenir les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

Les crédits à l'étude nous sont présentés sous forme de crédits bruts sans les autres détails fournis à l'égard de certaine activité accessoire du gouvernement, par exemple, ventilations des traitements, surveillance, fournitures et autres renseignements du même genre. Si nous consultons le rapport de l'Office national du film, nous constatons exactement la même lacune. L'état des recettes et des dépenses indique les recettes en provenance tant du Parlement, que des ventes, des loyers, des redevances et autres sources diverses, et puis ensuite les dépenses sous des rubriques d'ordre très général. Dans les comptes publics nous aurions cru finalement trouver une ventilation. Là, en fin de compte, figurent certains renseignements sur les dépenses qui, malheureusement, et c'est ce que je veux d'abord signaler au ministre, ne correspondent pas aux renseignements fournis dans le rapport de l'Office national du film.

Prenons par exemple l'année terminée le 31 mars 1954. D'après le rapport de l'ONF que j'ai en main, les dépenses totales ont été de \$3,859,693. Pour la même année, les

comptes publics montrent des dépenses de \$3,743,242. La différence est de plus de \$100,000. Le deuxième chiffre que j'ai cité et qui constitue probablement une ventilation du chiffre indiqué dans le rapport annuel de l'ONF nous renseigne sur les traitements et salaires annuels, les allocations et dépenses du même genre.

On s'attendrait que ces données correspondent aux renseignements publiés dans le rapport annuel de l'ONF, mais il n'en est rien. Nous n'avons donc aucune source sûre de renseignements sur l'état financier de cet organisme. Je signale également que les renseignements fournis dans les Comptes publics sur l'activité de l'ONF groupent ensemble les dépenses relatives à divers services. Dans les crédits, ainsi que dans le rapport de l'ONF, nous sommes appelés à voter des deniers sous trois rubriques générales: administration et services généraux; réalisation de film et autres matières de présentation visuelle, et distribution de films. Si nous essayons de savoir quelle est la somme dépensée en salaires dans chacune de ces catégories, nous ne trouvons dans les Comptes publics qu'un seul montant brut d'un peu plus de 2 millions de dollars.

Je ne signalerai qu'un autre poste avant de laisser au ministre l'occasion d'élucider ce point en particulier. Nous constatons en effet, pour ce qui est du matériel, que le crédit de 1953-1954 s'élevait à \$130,795. D'après le rapport de l'Office, la dépense à l'égard du matériel aurait été de \$113,878. D'après les Comptes publics cette dépense a été de \$83,685. Je ne vois qu'une explication à un tel état de choses; c'est que les chiffres des Comptes publics correspondent aux prévisions du Conseil du Trésor qui ont été autorisées, tandis que ceux de l'ONF seraient tirés de propres comptes de l'Office. Le Conseil du Trésor s'est peut-être laissé distancer par l'Office du film. Si telle est l'explication, elle est encore bien incomplète pour celui qui désire analyser le tableau financier de cette organisation.

J'ai plusieurs autres observations à formuler, mais je m'arrêterai ici, pour que nous puissions les examiner une à une.

L'hon. M. Pickersgill: En fait, avec la permission de l'honorable député, je voudrais examiner cette question. Je n'ai pas moi-même essayé de faire accorder les comptes publics avec le rapport annuel. J'ai cru qu'il n'y avait rien à concilier. Tel ne serait pas l'avis du député, mais je n'estime pas pouvoir procéder, ici et en ce moment, à un tel rajustement. Peut-être pourrais-je donner suite à sa question et essayer de fournir une réponse.